

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 13 décembre 2010 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy, Mairesse

La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2010
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1 C.P.T.A.Q. –
9. Réglementation
 - 9.1. Adoption du règlement numéro 06-03-2010 «Fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement»
 - 9.2 Adoption du règlement 4-2010 concernant le traitement des élus
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie - Modification de l'article 12
 - 10.2 Surveillance de la station d'aqueduc pour l'alarme incendie et intrusion
 - 10.3 Politique de prêt et de location de locaux
 - 10.4 Adoption des tarifs de location de locaux
 - 10.5 Programme de contribution financière aux activités des loisirs
 - 10.6 Politique de gestion contractuelle
 - 10.7 Remorque
 - 10.8 Comité d'entraide – Demande d'aide financière
 - 10.9 Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Dunton Rainville, avocats.
 - 10.10 Bernard Malo Inc. – Certificat de paiement #5

- 10.11 Autorisation de signature / entente de délégation de compétence en matière de gestion des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau avec la MRC de Joliette
- 10.12 Installation d'un collecteur de piles à l'école Ste-Bernadette : Collecte par la municipalité
- 10.13 Demande d'affichage au MTQ
- 10.14 Dépense de cellulaire pour l'officier municipal
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, la présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2010-12-261

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2010

2010-12-262

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2010

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2010-12-263

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 403 210,26 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2010-276 OMH – Approbation des prévisions budgétaires 2011

2010-12-264

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice financier 2011.

Le conseil approuve la dépense de 5 098\$ concernant la partie de déficit de 10% payable par la municipalité et en autorise le paiement à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2010-283 Opération Nez Rouge – Demande d'aide financière

2010-12-265

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'accorde l'aide financière de 100\$ à Opération nez rouge pour aider au financement de son activité.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2010-284 Maintien du bureau administratif Hydro-Québec à Joliette

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Notre-Dame-des-prairies par sa résolution 492-11-2010 en date du 1^{er} novembre 2010 ;

ATTENDU que plusieurs indices nous laissent croire que le bureau administratif d'Hydro-Québec à Joliette cessera ses activités;

ATTENDU qu'il y a cinq ans le bureau administratif offrait 65 emplois à la section recouvrement, alors qu'aujourd'hui il n'en reste que 26;

ATTENDU que cette réduction des effectifs subie par le bureau administratif de Joliette nous amène à penser qu'Hydro-Québec a tendance à centraliser son organisation dans les grands centres au détriment des régions;

ATTENDU que ces emplois sont essentiels pour prévenir l'exode des jeunes et qu'il y a lieu de favoriser le maintien d'emplois de qualité en région;

ATTENDU que l'agglomération du Grand Joliette est reconnue pour sa performance et son potentiel d'accueil entrepreneurial et qu'à cet

égard, nous comprenons difficilement la décision d'Hydro-Québec de cesser ses activités à Joliette;

ATTENDU qu'Hydro-Québec est un moteur important du développement économique pour l'ensemble du Québec mais également pour les régions;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inciter Hydro-Québec à revoir sa stratégie pour favoriser le maintien et l'augmentation des effectifs affectés au service à la clientèle sur notre territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au CLD Joliette de s'investir auprès d'Hydro-Québec afin de maintenir le partenariat favorisant le maintien d'emplois dans la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inviter les MRC de l'Assomption, des Moulins, de Matawinie, de Montcalm et d'Autray, ainsi que la Conférence Régionale des Élus de Lanaudière à prendre part à notre démarche;

EN CONSÉQUENCE,

2010-12-266

il est proposé par Christine Marion,
et unanimement résolu :

De demander à Hydro-Québec de favoriser les services à la clientèle en augmentant son potentiel d'emplois au bureau administratif de Joliette assurant ainsi une meilleure desserte dans la MRC de Joliette et dans le nord de la région Lanaudière.

Que copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Michael L. Turcotte, président du conseil d'administration d'Hydro-Québec
- Monsieur Luc-André Faubert, syndicat d'Hydro-Québec
- Monsieur Jean-Claude Richard, syndicat d'Hydro-Québec
- Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la faune
- Madame Michelle Courchesne, ministre responsable de la région Lanaudière
- Madame Véronique Hivon, députée de Joliette
- Monsieur André Villeneuve, député de Berthier
- CLD Joliette
- CRÉ Lanaudière
- MRC de Lanaudière
- Municipalités et villes de la MRC de Joliette

2010-287 Cara- Renouveau 2011

2010-12-267

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de la Cara pour l'année 2011 au montant de 200\$

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des comités

Monsieur Réjean Belleville

La guignolée a rapporté 4 800\$, le CN devrait donner 600\$, la municipalité 300\$, Véronique Hivon, députée 1 000\$. C'est plus que l'an passé

Madame Marthe Blanchette

Il y a une fermeture temporaire de la Maison des Jeunes.

Nous aurons une rencontre en janvier 2011 avec les jeunes pour voir l'avenir de la Maison des jeunes.

Nous enverrons un sondage par l'école pour connaître l'intérêt des jeunes.

On est boycotté pour l'instant.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. URBANISME

8.1 C.P.T.A.Q. –

9. RÉGLEMENTATION

9.1. Adoption du règlement numéro 06-03-2010 «Fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement»

2010-12-268

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 06-03-2010 modifiant le règlement numéro 06-1992 intitulé règlement de lotissement, tel que déjà amendé, en vue de :

- Fixer un nouveau pourcentage de contribution pour fins de parcs ou de terrains de jeux lors de projets de lotissement. (3%)

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9.2 Adoption du règlement 4-2010 concernant le traitement des élus

2010-12-269

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'adopter le règlement 04-2010 pour accorder et fixer une rémunération à la mairesse, aux conseillers, ainsi que pour établir les modalités de paiement.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10. Affaires nouvelles

10.1 Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie - Modification de l'article 12

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Borromée a dû procéder à la conception de son schéma de couverture de risques en incendie afin de répondre aux exigences de la Loi provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma complété a été déposé à Québec pour étude et que son approbation devrait être obtenue avant la fin de l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures contenues dans le schéma ont déjà été mises en place et occasionnent des coûts supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la municipalité de Saint-Charles-Borromée est encore valide pour 2011 - 2012 – 2013 et que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes profite déjà des mesures mises en place afin d'améliorer de service comme l'exige la Loi ;

2010-12-270

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

De modifier l'article 12 de l'entente, concernant le tableau des annuités, afin de tenir compte des nouvelles exigences du schéma, et ce, pour les trois dernières années du contrat. Cette modification se traduit par une augmentation égale à 50% de l'écart entre les coûts apparaissant au contrat signé antérieurement et les coûts réels que devrait payer la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes conformément aux nouvelles ententes conclues en accord avec le schéma, et ce, pour les trois dernières années couvertes par la présente entente.

Les nouveaux coûts s'élèveraient à :

2011	78 979\$	2012	80 996\$	2013	83 074\$
------	-----------------	------	-----------------	------	-----------------

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Surveillance de la station d'aqueduc pour l'alarme incendie et intrusion

2010-12-271

Il est proposé Michel Picard,

Et résolu :

De mandater Alarme Beaudry pour une surveillance par cellulaire.

D'autoriser la dépense de 210\$ + les taxes pour l'installation et pour l'achat des composantes.

D'autoriser la surveillance au montant de 456\$ + les taxes par année.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.3 Politique de prêt et de location de locaux

2010-12-272

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'adopter une politique de prêt et de location de locaux

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.4 Adoption des tarifs de location de locaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une politique de prêt et de locaux ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'établir les tarifs à cet effet ;

2010-12-273

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'adopter les tarifs suivants :

Organismes	Salle 1	Salle 2
Qui relèvent de la municipalité Bibliothèque Comité d'entraide Maison des jeunes Comité loisirs Comité du pacte rural	gratuit	gratuit

Organismes	Salle 1	Salle2
De la municipalité A.A. Club Ceinturon d'Or Chevaliers de Colomb Fabrique N.D.L.	Dimanche au vendredi 65\$ Samedi 165\$ Système de son 25\$	

	Salle 1	Salle 2
Funérailles	135\$	135\$

	Salle 1	Salle 2
Autres	375\$	135\$

Tarifs spéciaux pour la salle1

GRATUIT

-Les locataires qui offrent des cours ou de la formation, si 60% des participants sont des résidents de Notre-Dame-de-Lourdes.

TARIF

- Si plus de 60% des participants sont de l'extérieur, les cours d'une durée de 4 heures maximum - Le coût sera de 185\$
- La municipalité se réserve le droit de refuser les cours

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.5 Programme de contribution financière aux activités des loisirs

2010-12-274

Il est proposé par Christine Marion

Et résolu :

D'accepter le programme de contribution financière aux activités de loisirs tel que le document déposé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.6 Politique de gestion contractuelle

2010-12-275

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'adopter une politique de gestion contractuelle

10.7 Remorque

Soumissionnaires	Montant
Martin Remorque «galvanisé»	10 400 + tx
Remorques Savage aluminium	12 199 + tx
Remorque 125 «galvanisé»	10 080 + tx
Remorque 125 «peinturée»	8 485 + tx

2010-12-276

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 8 485\$ + les taxes à Remorque 125 concernant le modèle RD 79/144 de marque N & N, .

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.8 Comité d'entraide – Demande d'aide financière

2010-12-277

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'accorder l'aide financière au comité du Centre d'entraide de Notre-Dame-de-Lourdes au montant de 300\$ pour les paniers de Noël.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.9 Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Dunton Rainville.

Soumissionnaires	Tarif mensuel	Dossier spécifique
Bélanger Sauvé	175\$ + tx	200\$ + tx
Dunton Rainville	125\$ + tx	150\$ + tx

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité ;

PAR CES MOTIFS,

2010-12-278

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. Que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Dunton Rainville de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel telle que décrite dans l'offre du 26 novembre 2010 et ce, pour toute l'année 2011 au montant de 125\$ mensuellement et de 150\$ pour les dossiers spécifiques.
3. Que le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.10 Bernard Malo Inc. – Certificat de paiement #5

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-108 mandatant Bernard Malo Inc. concernant la mise aux normes et augmentation de la capacité au montant de 426 561,52\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. Experts-conseils pour les travaux exécutés au projet mise aux normes et augmentation de la capacité;

2010-12-279

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'autoriser le certificat de paiement n°5 au montant de 13 606,71\$ taxes incluses à Bernard Malo Inc. pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité « bâtiment ».

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.11 Autorisation de signature / entente de délégation de compétence en matière de gestion des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau avec la MRC de Joliette

- ATTENDU QUE** conformément à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de Joliette détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire;
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité de son territoire pour lui confier la gestion des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d'eau.
- ATTENDU** l'adoption par la MRC de Joliette de la « *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette* »;
- ATTENDU QUE** la MRC de Joliette doit signer une entente avec chacune des municipalités locales et ce, en fonction du choix que la municipalité a fait quant à la compétence souhaitée;

EN CONSÉQUENCE,

2010-12-280

Sur la proposition de Réjean Belleville,

il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2 - D'autoriser la mairesse, madame Céline Geoffroy, et la directrice générale, madame Micheline Miron, à signer une entente relative à la délégation de compétence en matière de gestion des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau avec la MRC de Joliette.
- 3 - De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Joliette pour faire partie intégrante de ladite entente.

10.12 Installation d'un collecteur de piles à l'école Ste-Bernadette : Collecte par la municipalité

- ATTENDU QUE** la MRC de Joliette procédera à l'achat de collecteurs de piles destinés aux écoles primaires et secondaires de l'ensemble du territoire;
- ATTENDU QU'** un collecteur sera implanté à l'école Ste-Bernadette;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 56.2 de la Section 5 du devis relatif à la gestion des matières résiduelles, « *Les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions sont admis à l'éco-parc et ce, sans autres frais pour la MRC, les municipalités ou les villes* ».
- ATTENDU QUE** la municipalité accepte que les employés municipaux effectuent la collecte des piles dans les écoles ainsi que le transport jusqu'à l'éco-parc;
- ATTENDU** l'autorisation obtenue de la Commission scolaire des Samares pour l'implantation d'un tel équipement;

ATTENDU QUE cette initiative est un pas important vers l'atteinte des objectifs fixée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et permettra de réduire de façon significative l'enfouissement des déchets;

ATTENDU la préoccupation de l'environnement comme enjeu important et déterminant pour l'ensemble des citoyens de la MRC et pour les générations futures;

EN CONSÉQUENCE,

2010-12-281

Sur la proposition de Christine Marion,

il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que la municipalité/ville de Notre-Dame-de-Lourdes accepte qu'un collecteur de piles soit installé à l'école Ste-Bernadette située sur son territoire.
- 3- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes accepte que les employés municipaux effectuent la collecte des piles à l'école Ste-Bernadette et ce, dès que requis.
- 4 - Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à ce que les employés municipaux effectuent le transport des piles de l'école Ste-Bernadette jusqu'au dépôt à l'Éco-Parc situé au 1481, Raoul-Charrette à Saint-Paul.
- 5-. De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

10.13 Demande d'affichage au MTQ

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire installer des panneaux de surveillance de quartier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une autorisation au ministère des Transports;

2010-12-282

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De demander au ministère des Transports l'autorisation d'installer des panneaux de surveillance de quartier aux endroits suivants :

- Coin de la rue principale direction Ste-Élisabeth
- En haut du pont Baril en direction de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.14 Dépense de cellulaire pour l'officier municipal

2010-12-283

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser la dépense mensuelle de 20\$ pour le cellulaire de l'officier municipal

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-12-284

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 25

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».